



Bateau non fini dans un chantier naval

Par **sportfisherman**, le **27/10/2010 à 11:41**

Bonjour, rnj'ai confié en 2005, un bateau à restaurer au propriétaire d'un chantier naval. Celui-ci a fait commencer les travaux par un jeune qui a quitté l'entreprise un an après. rnMon bateau, entièrement démonté par ce garçon, a été mis de côté et stationné dans les ronces depuis. Il a perdu plus de la moitié de sa valeur d'achat de ce fait. rnQuelle est la responsabilité de ce chantier (qui me demande aujourd'hui de sortir le bateau) et que dit la loi ?rnD'avance merci.

Par **mimi493**, le **27/10/2010 à 14:03**

et depuis 2005, vous n'avez rien fait ?rnVous aviez un devis ? un ordre de réparation ?

Par **sportfisherman**, le **27/10/2010 à 23:06**

J'ai un devis du jeune qui s'est occupé de mon bateau avant de partir. rnJe lui avais versé 9000€ en liquide soit plus que de travail effectué.rnLe patron du chantier aurait dû reprendre la restauration mais le bateau est resté là sans que personne n'y touche. C'était en 2007 environ. C'est vrai que je ne m'en suis pas trop occupé mais j'avais confiance en lui et ce n'était pas mon sujet principal à l'époque.